Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502917-20251211-2025_53-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Saint-Marcan

Mairie de Saint-Marcan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2025

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	7

Vote
A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture

Le :

L'an 2025, le 11 Décembre à 20:00, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

Présents : M. LEPORT Louis, Maire, M. LEBRET Xavier, M. RENARD Pierrick, Mme JÉSUS DA SILVA Valérie, M. HAMELIN Sylvain, Mme MAZIER Sylvie, M. CHAPPÉ Mikaël

Excusés : Mme CHAPPÉ Eliane, M. PITOIS Jérôme, Mme CHAPPÉ Corinne

Absent : M. LEPORT Gaël

A été nommé(e) secrétaire : M. HAMELIN Sylvain

2025/053 – Informatique : Migration vers le logiciel de gestion We Magnus de la société Berger Levrault

Le logiciel actuellement utilisé pour assurer le secrétariat de la mairie, édité par la société Berger Levrault, évolue vers une nouvelle version : We Magnus.

M. Le Maire, qui, après consultation des services Berger Levrault, a opté pour l'option médiane « Optimale » au tarif annuel de 3710€HT; soit 4 452 € TTC, avec un devis signé le 13 novembre 2025. Cette décision a été prise au regard du fait que le passage à cette nouvelle version était inévitable et que la signature du devis avant fin novembre, permettait de bénéficier de meilleurs tarifs et de la mise en place d'outils en décembre, utilisables dès janvier 2026.

Le conseil municipal prend acte de cette décision et du montant de la dépense qui devra être inscrite sur le budget 2026.

Pour extrait conforme :
Le Maire
Louis LEPORT

